

Rescoll devient une référence européenne en matière de vérifications ETV

Reconnue depuis 2013 par la Commission européenne en tant qu'Organisme Vérificateur, la SRC Rescoll a récemment délivré deux nouvelles vérifications ETV aux entreprises NatéoSanté et Fluidion. Une activité en croissance pour la société aquitaine qui confirme l'intérêt de ces vérifications pour les entreprises commercialisant des éco-technologies innovantes.

Le dispositif ETV (*Environmental Technology Verification*) est un programme pilote initié par la Commission européenne dans le cadre du Plan d'Actions Eco-Innovation. Il vise à promouvoir la mise sur le marché de technologies innovantes dont la plus-value environnementale est garantie par un organisme vérificateur indépendant, accrédité selon l'ISO 17020. L'enjeu consiste à offrir aux entreprises créant des éco-technologies une procédure de vérification souple, qui s'adapte à l'innovation, et pour lesquelles il est parfois difficile d'établir la valeur ajoutée en matière de respect de l'environnement en l'absence de norme ou de certification adaptée.

Une vérification ETV ne se base pas sur un standard spécifique ou sur des critères prédéfinis. A contrario, le rôle de l'organisme vérificateur est d'établir un protocole de vérification propre au produit testé et aux allégations du fabricant en terme de performances et de bénéfices écologiques.

« À l'issue d'un premier contact visant à déterminer l'éligibilité de la technologie vis-à-vis du dispositif ETV, nous rédigeons un protocole de vérification dans lequel la technologie, les performances attendues, le protocole d'essais et les exigences qualité sont décrits », nous explique Sandrine Ausset, vérificateur ETV chez Rescoll. « Le demandeur va ensuite missionner un ou plusieurs laboratoires qui précèdent aux essais. Nous vérifions que

le laboratoire choisi respecte les exigences définies dans le protocole de vérification en termes de réalisation des essais et de qualité (accréditation selon l'ISO 17025 ou équivalent) et sommes parfois amenés à effectuer des audits sur site durant les tests. Nous procédons ensuite à la revue finale des données et confirmons la fiabilité des résultats par la rédaction du rapport de vérification », détaille Sandrine Ausset.

Ce processus de vérification par une tierce partie indépendante a pour but de garantir aux futurs acheteurs la véracité des performances annoncées par le constructeur. Côté fabricant, l'enjeu est de bénéficier d'un avantage commercial face à ses concurrents mais aussi d'apporter des garanties à des financeurs ou assureurs quant aux performances réelles des technologies développées. La vérification ETV bénéficie en outre d'une reconnaissance européenne, ce qui simplifie les stratégies de commercialisation en dehors des frontières nationales.

Le premier purificateur d'air vérifié dans le cadre de l'ETV

C'est pour faire valoir les performances de son purificateur d'air à destination des professionnels (EOLIS Air Manager) que NatéoSanté a entrepris avec Rescoll un projet de vérification ETV. Cette PME spécialisée dans les problématiques liées à la qualité de l'air a été soutenue par l'ADEME dans cette démarche. « Au moment où nous entamions cette action, le marché des purificateurs d'air était relativement émergent et aucun label ou norme ne correspondait à nos attentes. Nous voulions faire valider les performances par des organismes indépendants et prouver l'innocuité de notre produit », nous confie Anaïs Guymarc'h, Responsable Études, Recherche & Développement chez NatéoSanté.

« Dès la genèse du projet, l'aspect environnemental a été pris en compte dans le développement de l'appareil (fabrication en France, aucune utilisation de peinture ou de colle). S'engager dans une vérification ETV constituait un aboutissement à la démarche d'éco-conception d'EOLIS Air Manager ».

« Rescoll nous a accompagné dans la réalisation du protocole et dans le choix des laboratoires indépendants qui ont réalisé les tests. Nous avons dû faire appel à trois laboratoires différents pour mener à bien l'intégralité des essais. Rescoll a été très réactif et nous a beaucoup soutenus dans les échanges avec les laboratoires afin de valider le protocole et vérifier le déroulement des essais ».

« Les résultats des tests attestent de la totale innocuité d'EOLIS Air Manager : ces purificateurs d'air n'émettent en effet ni particules, ni COV, ni NOx, ni ozone et ce même en fonctionnement. Ils démontrent en outre d'excellentes performances sur les polluants habituellement présents dans l'air intérieur (tests selon les normes NF B44-200 et NF EN 16846-1). »



L'échantillonneur aquatique RS-14V conçu par Fluidion

Fluidion est spécialisée dans le développement de systèmes autonomes d'échantillonnage et de mesure pour suivre la qualité de l'eau et de l'environnement. Cette entreprise innovante a conçu un échantillonneur automatique pour milieux aquatiques qui peut être contrôlé à distance. L'opérateur peut actionner par l'envoi d'un simple SMS le prélèvement d'un échantillon ou bien encore programmer des séries d'échantillons à intervalle régulier.

« Nous voulions prouver à nos clients que les prélèvements effectués grâce à notre système étaient aussi fiables que ceux effectués de façon manuelle. En s'engageant dans cette démarche ETV, il s'agissait de démontrer qu'aucun élément n'était introduit ou exclu par notre dispositif lors de la prise d'échantillon », explique Dan Angelescu, CEO de Fluidion.

Rescoll a mandaté un expert indépendant et contribué à établir le protocole de vérification avec les parties prenantes. Une fois établi, un laboratoire externe a été missionné afin d'effectuer des analyses dont l'objectif consistait à s'assurer que les échantillons prélevés par le RS-14V étaient bien représentatifs du milieu naturel. Ainsi, les résultats d'analyse de prélèvements effectués par des méthodes manuelles éprouvées ont été comparés à ceux issus de l'échantillonneur automatique.

« Pour Fluidion, cette démarche est un véritable enjeu car nous utilisons cette technologie d'échantillonnage dans plusieurs de nos produits qui, après prélèvement, sont en mesure d'effectuer l'analyse in situ. Grâce à cette vérification ETV, nous pouvons garantir à nos clients la bonne représentativité des échantillons sur toute une gamme de produits basés sur cette technologie », poursuit Dan Angelescu.

AGENDA

Programme des webinaires

17
JAN
12h-12h30

Présentation de France Innovation

Jérôme Billé, délégué général de France Innovation, animera une session d'information consacrée à la présentation de France Innovation.

24
JAN
11h-11h30

Makin'ov organise un concours pour les PME

Makin'Ov l'agence de Trans-Formation et d'Innovation lance son premier concours destiné aux PME. Au programme : présentation du concours, de la méthodologie *Continuum* et des modalités de participation.

31
JAN
11h-12h

Horizon 2020 - Fast Track to Innovation

Le programme Fast Track to Innovation vise à soutenir des projets de R&D et d'innovation (TRL 6 minimum) qui aboutiront à la commercialisation à court terme de produits, services ou procédés innovants.

5
FEV
11h-12h

Crédit Impôt Recherche

Présentation du dispositif, sécurisation de votre dossier et modalités de contrôle

Avec la participation du Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (MESRI).

28
FEV
12h-12h30

Présentation de France Innovation

Jérôme Billé, délégué général de France Innovation, animera une session d'information consacrée à la présentation de France Innovation.

28
MARS
11h-12h

Horizon 2020 - Instrument PME

Organisé par le Point de Contact National pour les PME, ce webinaire mettra en particulier l'accent sur les nouveautés pour l'année 2019 de cet instrument dédié aux PME proposant en moyenne plus 1,5M€ de subvention par projet.

Inscription <https://www.france-innovation.fr/webinaire/>

Prochains salons

29-30 janvier 2019	2-3 avril 2019
AgeingFit	Paris Space Week
Lille	Paris Le Bourget
14 février 2019	25 juin 2019
Techinnov	Textival
Paris : Espace Champéret	Lyon
26-27 mars 2019	22-23 octobre 2019
E-Health World Monaco	NutrEvent
Monaco	Rennes